

L'ETOILE DU NORD

AGRICULTURE, COLONISATION, COMMERCE, INDUSTRIE.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

ALBERT GERVAIS,
Propriétaire et Administrateur

BUREAU ET ATELIER :
25 Rue Mansseau.

27^{ème} ANNEE

JOLLETTE JEUDI, 5 JANVIER 1911

N^o 23

LA BANQUE D'HOCHELAGA

Trente-sixième assemblée annuelle des Actionnaires, tenue dans les Bureaux de la Banque à Montréal, Mercredi, le 21 Décembre 1910, à Midi.

M. J. D. Rolland est appelé au fauteuil.
M. J. A. Prendergast est prié d'agir comme secrétaire.
Le secrétaire donne lecture des annonces dans la Gazette du Canada, convoquant cette assemblée.
MM. A. O. Morin et Joseph Hébert sont nommés Scrutateurs sur proposition de Monsieur J. D. Rolland.

TRENTE-SIXIEME RAPPORT ANNUEL

A Messieurs les Actionnaires de la Banque d'Hochelaga, Messieurs,
Vos directeurs ont l'honneur de vous soumettre le résultat suivant du dernier exercice financier de votre Banque.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.—30 NOVEMBRE 1910.

CREDIT

Balance au Crédit de Profits et Pertes le 30 novembre 1909	\$ 23,812.37
Profits pour l'année finissant le 30 novembre 1910, déduction faite des frais d'Administration, Intérêt sur Dépôts, Pertes et pertes probables	417,697.17
	\$441,509.54

DEBIT

Dividende payé le 1er mars 1910	50,000.00
Dividende payé le 1er juin 1910	50,000.00
Dividende payé le 1er septembre 1910	50,000.00
Dividende payable le 1er décembre 1910	50,000.00
Réduction sur Edifices de la Banque et ameublement	21,468.36
Porté au Fonds de Pension des Employés	5,000.00
Porté au Fonds de Réserve	200,000.00
Balance au Crédit de Profits et Pertes le 30 novembre 1910	15,041.18
	\$441,509.54

FONDS DE RESERVE

Balance au 30 novembre 1909	\$2,300,000.00
Porté au Crédit de ce compte le 30 novembre 1910	200,000.00
Balance au Crédit de Fonds de Réserve le 30 novembre 1910	\$2,500,000.00

Le 19 septembre dernier, le Bureau avait la douleur de perdre, dans la personne de son regretté Président, M. F. X. St-Charles, un homme qui depuis 36 ans, dévouant tout son temps et toute son énergie au service de la Banque.

L'Honorable Sénateur F. L. Bédard a été choisi pour compléter le nombre de vos directeurs et ces MM. ont appelé votre serviteur au fauteuil présidentiel.

Depuis la dernière assemblée une succursale a été ouverte en la ville Emard, près Montréal.

Le Bureau Principal de même que chacune des succursales de la Banque ont été inspectés pendant l'année.

Signé J. D. ROLLAND, Président.

BILAN—30 NOVEMBRE 1910.

PASSIF

Capital versé	\$ 2,500,000.00
Fonds de Réserve	2,500,000.00
Profits et Pertes	15,041.18
Dividendes non réclamés	3,158.65
Dividende payable le 1er décembre 1910	50,000.00
	\$ 5,068,199.83

Dû à d'autres banques en Angleterre et en pays étrangers	123,341.62
Billets de Banque en circulation	2,123,957.00
Dépôts ne portant pas intérêt	4,185,896.83
Dépôts portant intérêt	12,186,732.27
Traites impayées des Agences sur le Bureau-Chief	153,966.91
	18,699,894.63
	\$23,768,094.46

ACTIF

Or et argent	\$ 317,253.12
Billets de la Puissance	1,553,802.00
Billets et chèques d'autres banques	1,392,754.70
Dû par d'autres banques en Canada	202,953.52
Dû par d'autres banques en Angleterre	104,950.70
Dû par d'autres banques en pays étrangers	549,143.98
Consolidés anglais et Débentures des Gouvernements Fédéral et Provinciaux, de la Cité de New York, et de la Cité de Montréal	1,816,720.45
Autres débentures municipales	228,500.00
Autres débentures canadiennes	87,035.00
Prêts à demande sur Actions et Débentures	620,544.68
Dépôts au Gouvernement en garantie de la circulation	106,000.00
	6,979,688.15
Billets escomptés courants	\$16,284,568.49
Billets en souffrance (pertes déduites)	27,559.68
Hypothèques sur propriétés vendues par la Banque	22,273.87
Propriétés foncières	36,116.95
Edifices de la Banque, ameublement et autres valeurs	417,887.32
	\$16,788,406.31
	\$23,768,094.46

Proposé par l'Honorable J. D. Rolland, secondé par M. Robt. Bickerdike: Que le rapport qui vient d'être lu soit adopté.—Adopté.

Proposé par M. J. P. Lebel, par M. le Dr O. Mignault: Que les remerciements des actionnaires sont dus à M. le Président, à M. le Vice-Président et à MM. les Directeurs pour leur bonne administration des affaires de la Banque pendant l'exercice financier, qui vient de se terminer.—Adopté.

Proposé par M. L. N. Gill, secondé par M. Jos. de Boucherville: Que des remerciements soient aussi votés au Gérant-Général, au Gérant et aux autres Officiers de cette Banque, pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs.—Adopté.

Proposé par M. F. X. Crags, secondé par M. A. Prud'Homme: Que l'Assemblée procède à l'élection de MM. les Directeurs de cette Banque, pour l'année courante; qu'à cet effet, un seul bulletin soit rempli et que ce bulletin soit considéré comme renfermant la décision de l'Assemblée.—Adopté.

Nous, soussignés, scrutateurs, dûment nommés à l'Assemblée annuelle des Actionnaires de la Banque d'Hochelaga, ce jour, déclarons les messieurs suivants élus Directeurs de cette Banque pour l'année courante, viz:—
MM. J. D. Rolland, R. Bickerdike, J. A. Vallancourt, A. Turcotte, E. H. Lemay, J. M. Wilson, F. L. Bédard.

Signé JOSEPH HEBERT,

A. O. MORIN,

Scrutateurs

Montréal le 21 décembre 1910.

A une assemblée de MM. les Directeurs, M. J. D. Rolland est élu président, et M. Robt. Bickerdike est élu Vice-Président pour l'année courante.

Signé M. J. A. PRENDERGAST,

Secrétaire et Gérant-Général.

Montréal, le 21 décembre 1910.

L'ELECTION DE SAINT-JEAN

Discours de l'Hon. M. Gouin et M. J. M. Teller, chef de l'opposition

(Suite)

J. M. TELLIER

A peine si l'ovation faite à M. Gouin, était terminée, qu'une reconnaissance, à l'apparition de M. Teller.

Le chef de l'opposition commença une vigoureuse réutation du discours au chef du gouvernement et déclare que l'exposé qu'il vient de faire de la situation, est incomplet et injuste, et il en attaque de suite les principaux points. Aux applaudissements de l'assemblée, il demande à M. Gouin: "quel mérite avez-vous eu à diminuer le passif de la province quand vous n'aviez qu'à prendre les sept millions que le Pacifique devait à la Province, pour les donner à nos créanciers? et que vous ne pouviez pas faire autrement, car la loi de 1882, sanctionnée au vote du chemin de fer du Nord, vous y obligeait. Un simple commis de banque aurait pu faire ce que vous avez fait."

M. Teller reproche au premier ministre d'être injuste, en ne disant pas qu'en diminuant notre passif, il a diminué d'autant notre actif, de comparer le bilan du passé avec celui d'aujourd'hui, lorsqu'il y a deux ans, le gouvernement a décidé de ne plus inclure dans le passif, les subventions aux chemins de fer. Et l'orateur somme M. Gouin d'ajouter au passif actuel une somme équivalente à trois millions d'acres de terre octroyés en 1908, puis un million et plus que le gouvernement a emprunté à la sourdine, et de confesser qu'il n'a pas diminué nos obligations.

Parlant du surplus l'orateur rétorque que ce surplus existe, parce que le gouvernement n'a plus à payer de subventions aux chemins de fer, parce qu'il a obtenu une augmentation de la subvention fédérale; parce qu'il a taxé. Et au sujet de cette augmentation du subside fédéral, l'orateur s'écrie: "Est-ce uniquement votre œuvre, M. Gouin? Non—c'est l'œuvre de tous les gouvernements, depuis 20 ans, c'est aussi l'œuvre de l'opposition". Puis l'orateur ajoute: "Mais vous ne vous rappelez donc pas que c'est moi qui ai secondé les résolutions adoptées par l'Assemblée législative, afin que vous puissiez dire au gouvernement fédéral: les deux partis sont unanimes."

Puis abordant les taxes, l'orateur accusa le gouvernement Gouin, non seulement de ne pas avoir aboli les taxes qu'il a dénoncées, mais de les avoir multipliées, remanées de manière à leur faire produire deux fois et trois fois plus qu'auparavant.

Pour confirmer son avancé, M. Teller rappelle au premier ministre, qu'à la dernière session, il a dû, à sa courte honte, amender une taxe qu'il avait imposée, et qui ne frappait pas uniquement les spéculateurs à la bourse, mais atteignait jusqu'aux municipalités qui se trouvaient obligées d'emprunter, et il termine sur ce sujet en disant: "Je vous accuse de fausser les comptes publics de la province". Et il défia le premier ministre de nier les avancés qu'il vient de faire, à savoir que le gouvernement a chargé la province d'obligations considérables dont elle est seulement responsable, vis-à-vis de ses créanciers. Il le somme même de lui montrer dans les comptes publics,—le seul livre où le peuple qui paye, peut savoir ce qu'il doit—et de lui montrer les items qui mentionnent ces obligations.

De longs applaudissements ont souligné cet apostrophe du chef de l'opposition.

Passant ensuite à l'agriculture, M. Teller dénonça la méthode du gouvernement, en demandant aux députés beaucoup d'argent, pour les cultivateurs et ne leur en donnant qu'une partie, pour distribuer le reste aux favoris.

L'orateur dénonça aussi la loi passée à l'avant-dernière session, au sujet des ouvriers. Il explique comment en vertu de cette loi, l'ouvrier n'a pas le droit de réclamer des dommages, avant d'avoir obtenu la permission du Juge, et que l'ouvrier et sa famille ne peuvent pas avoir droit à plus de \$2,000 d'indemnité à moins qu'il soit démontré que le patron est tout à fait responsable de l'accident qui a blessé ou tué son ouvrier. Plusieurs cris de honte, honte accueillent cette dénonciation.

L'orateur reprocha ensuite au gouvernement, l'emploi qu'il fait de l'argent voté pour l'instruction publique. Il admet qu'on en vote beaucoup, mais dit: "MM. Gouin et Taschereau en prennent la moitié pour leur compte, s'il s'agit de subventions pour constructions d'écoles commerciales, et pour le reste, l'argent est distribué de façon à en faire un moyen de cabale électorale."

PRESBYTERE INCENDIE

Un incendie a détruit, samedi dernier, le presbytère de Lavaltrie. M. le curé Bruyère était à l'église, lorsqu'on lui annonça que le feu faisait son œuvre, à sa résidence. L'alarme fut donnée, mais malgré les efforts des paroissiens, pour éteindre l'élément destructeur, le presbytère fut totalement incendié. Les pertes sont de \$7,000 et les assurances de \$2,000.

Ces dernières paroles furent couvertes d'applaudissements prolongés.

L'Hon. M. Caron répondit à M. Teller, et fut suivi de M. Bernard, député de Shefford. Vint ensuite M. Geoffrion, député de Verchères qui donna lecture d'un message de ses électeurs qui n'ont jamais déserté le parti. Il conseilla le ralliement.

L'Hon. Jean Prévost fut ensuite présenté et, avec sa nature combative ordinaire, il s'attacha surtout à démontrer les faussetés des assertions de MM. Caron et Gouin quant aux commissions des Hautes Etudes et des Ecoles Techniques et à la taxe.

M. Giard, député de Compton succéda à M. Prévost et déclara que la colonisation dépeint dans la province de Québec.

L'Hon. M. Devlin qui avait chargé de la réplique finale, s'en acquitta en s'attaquant surtout à l'Hon. Jean Prévost et en rappelant ce qu'il était autrefois alors qu'il combattait les conservateurs.

Plusieurs journaux ont vivement commenté l'attitude du président de l'assemblée, M. Gervais, maire de St. Jean, pour sa partialité et son esprit de parti. La présentation froide qu'il a faite des orateurs de l'opposition et les éloges qu'il a prodigués aux orateurs ministériels, en particulier au premier ministre cadraient mal, suivant un grand nombre, avec le rôle que doit remplir un président d'assemblée.

DESIREUX

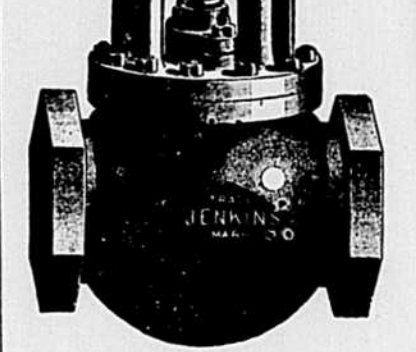
occuper une maison hygiénique, une bonne ventilation, une plomberie moderne s'impose.

S'il s'agit de Bain, W.C., système de chauffage, évier.

TOUTE INSTALLATION DE CE GENRE EST GARANTIE.

DEMANDEZ LES PRIX.

Emile Chevallier
INGENIEUR SANITAIRE
Dépôt de Gazolina. JOLLETTE.



Rendez vos transactions faciles en confiant la vente de vos propriétés soit de la Ville de Joliette ou de tout autre endroit environnant à

Cette agence fournira à toute personne qui lui en fera la demande, une liste de toutes les propriétés qui sont en vente ainsi que tous les détails s'y rapportant.

M. Boucher est aussi en possession d'une liste de personnes qui désirent acheter des propriétés ou terrains.

A. A. BOUCHER

Agent d'Immeubles

68 Rue Mansseau, Joliette, P. Q.

Pour obtenir de bons résultats adressez-vous en toute confiance à M. A. A. Boucher, agent d'immeubles, 68 rue Mansseau, Joliette.

LAZARE STEINBERG

No 2 Place Lavaltrie, - Joliette, P. Q.

Nouveautés d'Hiver

En foule chez Lazare Steinberg pour avoir le premier choix dans les nouveaux capots "Automobiles" de toutes nuances, sans oublier l'assortiment incomparable dans les fourrures de toutes espèces telles que: Manteaux pour dames en mouton de Perse, Seal unis, Seal garni, Chien de mer, Astrakan et Rat Musqué. Capots pour hommes en ours, chien de mer, kangarou, walby et chat sauvage. Capots doublés en fourrure pour hommes de \$30.00, \$35.00, \$45.00, \$55.00, \$75.00 et \$100.00, ainsi que toutes espèces de peaux en fourrures telles que: mouton de perse, chat sauvage, marmotte, rat musqué, opossum, loutre, etc., etc.

N'oubliez pas non plus, nos splendides lignes de chaussures "Invictus", Geo. A. Slater, le Beresford, McPherson et autres, pour hommes et pour dames.

LAZARE STEINBERG

No 2 Place Lavaltrie, - Joliette, P. Q.

LE TAROL

GUÉRIT

La Faiblesse Pulmonaire

Déclaration de Mademoiselle Clara Laliberte, de Lotbinière, P. Q.

"Je soussignée, souffrais de grande faiblesse pulmonaire depuis un assez long temps, sans pouvoir trouver aucun remède ni tonique qui put refaire ou améliorer sa triste condition de santé. Déjà j'avais pris plusieurs médecines lorsqu'une amie m'avisait d'essayer le TAROL ou Sirop de Goudron et d'Huile de Foie de Morue du Dr Ed Morin. Par l'usage continu de cette magnifique préparation, je repris vigueur, puis les forces revenant, j'étais sauvée. Je dois en outre déclarer que le TAROL a comme infuse en moi une nouvelle vie, — que je suis actuellement plus forte que je ne l'ai jamais été de ma vie."

(Signé)
CLARA LALIBERTE.

VOICI L'AUTOMNE

Comme toujours nous portons une attention toute spéciale, pour l'intérêt de nos pratiques.

Nous venons de recevoir un assortiment complet de chaussures, spéciales pour la saison de l'automne.

DUPLESSIS & BELLEROSE

CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS TROUVER AILLEURS.

Nous profitons de l'occasion, pour remercier tous les citoyens, de leur encouragement qu'ils ont bien voulu nous donner dans le passé et sollicitons d'avance encore leur patronage, et soyez convaincus d'être servis avec politesse, promptitude et à un seul prix.

De plus, nous avons deux bons cordonniers attachés à notre maison, afin que les réparations de toutes sortes soient faites et livrées le même jour.

DUPLESSIS & BELLEROSE

JOLIETTE

POURQUOI Souffrir du RHUMATISME ?

quand vous pouvez vous en exempter si facilement avec quelques doses de l'ELIXIR ANTI-RHUMATIQUE du Dr Joseph Comtois, Médecin-Pharmacien

Preuves d'efficacité fournies gratis sur demande. Prix: \$2.50 la bouteille chez les pharmaciens ou par la maille. Sur réception de 15 cts, je vous enverrai un ECHANTILLON qui démontrera son efficacité. Consultations à domicile, par correspondance ou chez moi. EN VENTE PARTOUT.

Dr JOSEPH COMTOIS, Spéc. en Rhumatisme (autrefois de Montréal) St-Barthélemy, Québec
Dépôt: Pharmacie Boucher JOLLETTE. Co. Berthier 29septian

Evènement Extraordinaire à Joliette.

PHARMACIE CANADIENNE DE JOLLETTE

J. T. GAUDET, Propriétaire

dans le but de favoriser sa nombreuse clientèle, inaugure actuellement la plus GRANDE VENTE A REDUCTION dans les Produits Pharmaceutiques des plus grands Manufacturiers Pharmaciens du Canada.

Tous s'accordent à dire que c'est un AVANTAGE EXTRAORDINAIRE, que c'est un EVENEMENT colossal, pour le bienfait du peuple, DEVANT DURER UN MOIS.

FAISONS PARLER LES CHIFFRES. NOUS AVONS:

- 5000 Bouteilles Sirop Hypophosphite Composé, (Valeur garantie, 3 Bouteilles pour..... \$1.00
- 10,000 Bouteilles de Vin Fer et Boeuf "Beef, Iron and Wine, 3 Bouteilles pour..... \$1.00
- 100 Barres de Savon Castille, 67 pour cent d'Huile d'Olive, 15 cents la barre de 1 lb., ou 2 barres pour..... 25c
- 100 Boites de Health Talcum Powder, parfumé, la bte 20c

L'avenir vous réserve d'autres surprises dans les marchandises que j'aurai à offrir à notre nombreuse clientèle, articles les plus usités dans les familles, à des prix défiant toute compétition.

Ne retardez pas l'achat de ces préparations, et que l'on se hâte de profiter de cette chance exceptionnelle dans le commerce pharmaceutique.

LA PHARMACIE CANADIENNE

J. T. GAUDET, Propriétaire JOLLETTE, P. Q.

LES LOGES MACONNIQUES A MONTREAL

Leur travail pendant l'année 1910 et l'opposition énergique qui lui a été faite.

Vers cette fin d'année, il n'est pas sans intérêt de faire une courte revue du mouvement maçonnique et anti-maçonnique, à Montréal, durant l'année 1910.

A voir les événements qui se sont déroulés depuis quelques mois en notre ville, on serait porté à croire que la franc-maçonnerie est une bête terrassée depuis que des révélations ont mis devant le public les moyens d'action de la loge. Détrompions-nous. Maintenant qu'ils se savent découverts, ils ont une rage plus grande contre nous et la guerre qu'ils vont porter parmi ceux qui ne partagent pas leurs idées corrompues, sera une guerre d'escarmouche, une vendetta continue, auxquelles il nous faudra répondre par une résistance de tous les jours et des coups répétés.

La fameuse Loge Emancipation était connue à Montréal, mais on ignorait un peu partout le nombre et la qualité de ses adeptes. Le travail de la secte, depuis deux ou trois ans, dans notre ville, avait consisté dans l'intimidation de la commission et les menaces. On avait fait des adeptés dans la magistrature, dans le commerce, au barreau, chez les chefs ouvriers et parmi les premiers administrateurs de la ville. Ceux qui réagissaient, étaient terrorisés, car on leur montrait dans la Loge Emancipation une puissance numérique, une puissance politique et sociale que l'apparition d'une petite brochure devait anéantir.

Suivant en tous points les principes de la franc-maçonnerie française, dont elle était issue, l'organisation des frères DeMartigny et Laberge faisait son chemin au parlement, où elle préconisait par la bouche de ses affidés, les principes de Jules Ferry: la neutralité scolaire, l'instruction obligatoire, etc., etc., à Montréal, elle infiltrait ses éléments jusque dans nos institutions catholiques.

Vint la brochure Leleux: "La Loge Emancipation", qui donna un coup terrible aux frères. Pour la première fois, ils se comptèrent et découvrirent qu'ils étaient en petit nombre, mais il fallait résister et des poursuites pleuvèrent sur la tête du jeune homme qui avait si brusquement interrompu l'oeuvre ténébreuse de la Loge.

Je n'ai pas besoin de dire la nature des révélations qui furent faites, ni de faire la nomenclature des membres de la Loge. Ces choses importantes ont été retenues.

L'apparition de la brochure Leleux avait été précédée d'une dénonciation faite en pleine tourmente d'élection municipale par l'adversaire de l'ex-frère Gaston Maillet, le docteur J. F. Gadbois.

Le docteur Gadbois aura eu le mérite d'avoir été le premier à dénoncer publiquement un frère, en accusant son nom à celui de maçon.

Résultat: le frère Gaston Maillet fut battu à plate couture.

La dénonciation du docteur Gadbois la brochure Leleux et l'enquête municipale à propos de deux fonctionnaires de l'Hôtel de Ville, accusés d'avoir pris part à un complot maçonnique contre les frères visiteurs au Congrès Eucharistique, ont été les trois heurts contre les semeurs de l'athéisme et de la libre-pensée, à Montréal.

Les maçons ne se sont pas rebutés, quoique la défection se soit faite dans leurs rangs. Ils ont répondu aux coups de masse par des coups d'épée. Ils ont inauguré le système de "tracta" dont nous nous servons nous-mêmes pour propager l'idée catholique. Des cartes postales illustrées de dessins obscènes, des pamphlets anticléricaux et la création d'un journal à direction équivoque ont été leurs moyens de réplique.

S'ils ont renvoyé au Grand-Orient, la charte qui les maintenait en association, c'est que le fait d'avoir des tenues régulières les embarrassait. Ils travaillent maintenant moitié dans les ténébreux, moitié dans la lumière, mais ils ne poursuivent pas moins leur évangélisation satanique.

Les deux camps sont maintenant en présence l'un de l'autre et si celui formé par les Loges du Sacré-Coeur, les Sociétés de Tempérance et les grandes associations catholiques de mutualité est le plus nombreux, l'autre a des moyens plus odieux, ce qui rend ses forces plus dangereuses.

Quelle tournure prendra la lutte entre ces deux grandes factions en 1911? Nous osons espérer qu'elle sera favorable pour nous.

L. T.

CHÔSES ET AUTRES

Le Canada a expédié en Angleterre l'an dernier, 16,618,000 quintaux de blé (112 lbs.) c'est un record dépassant la quantité expédiée par les Etats-Unis de 1,100,000, c'est marqué tout moins que l'Argentine et la Russie qui a elles deux en ont fourni 37,000,000 alors que l'Australie et l'Inde en ont envoyé 24,000,000 de boisseaux.

Le revenu total du Canada pour les huit derniers mois, atteint \$75,875,446, soit une augmentation de \$11,218,935 sur l'année dernière. En novembre le revenu s'est augmenté de \$1,312,137.

La dette totale nette le 30 novembre, était de \$325,784,621, soit une diminution de \$535,356 durant le mois.

Les exportations de blés et farines du Canada et des Etats-Unis la semaine dernière ont beaucoup diminué. La diminution a été de 416,467 boisseaux sur la semaine correspondante en 1909.

Il y a eu en 1909, 1270 accidents fatals en Canada et 218 accidents du tra-

La dernière alarme, c'est l'âge critique et le remède souverain, c'est encore et toujours LES PILULES ROUGES

Comme l'épée de Damoclès, il est toujours un mal quelconque qui menace et peut compromettre fortement la santé de toute femme, depuis son enfance même jusqu'à sa vieillesse. Mais ce qui semble exercer sur son tempérament et sur ses nerfs une plus forte pression, c'est bien la crainte de l'âge critique. Pour plusieurs c'est un réel cauchemar que l'approche de cette période tant redoutée.

Il faut avouer aussi qu'il y a souvent lieu de s'alarmer car, la plupart du temps, les troubles qui surgissent à pareille époque sont très variés et en quelque sorte dangereux, du moins quand on n'a pas su s'y préparer par un traitement convenable.

Il n'est pas de moment précis pour tomber dans cette dernière phase de la vie de la femme. Généralement, c'est peu après la quarantaine qu'il faut s'y attendre. Mais celle qui est sur le point d'atteindre cette dernière limite en est toujours avertie par de nombreux avant-coureurs qui viennent trop brusquement sonner la grande alarme.

Quand une femme observe chez elle un ou plusieurs des symptômes connus, c'est plus que jamais le temps de prendre des Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, car le danger est déjà menaçant et il faut l'éliminer aussitôt.

Toute autre tentative serait nulle et c'est perdre un temps alors bien précieux, puis jeter son argent à l'eau que d'essayer n'importe quel remède qui ne pourrait même pas, mesdames, vous soulager d'une manière suffisante et encore moins vous guérir. Si vous avez peur, et avec raison, de certaines complications qui peuvent réellement mettre vos jours en danger, n'allez jamais tenter de faire des expériences hasardeuses avec des médicaments et surtout des remèdes liquides, dont l'efficacité est plus que problématique en pareil cas.

Vous êtes déjà suffisamment affaiblies et votre santé est trop compromise pour risquer d'empirer et d'aggraver votre maladie.

Allez-y donc plutôt à coup sûr, prenez immédiatement un remède qui a fait ses preuves et qui vous procurera de suite beaucoup de soulagement et vous guérira en peu de temps. Oui, prenez des Pilules Rouges.

Il arrivera alors qu'au lieu de périliter, vos forces augmenteront graduellement et que tous vos maux, même les plus fortes douleurs, disparaîtront peu à peu, car l'influence des Pilules Rouges est telle qu'elles agissent presque subitement sur tout le système.

La transformation physique qui doit nécessairement s'opérer chez toute femme, à une certaine époque, se fera alors tout naturellement, sans fatigue et sans souffrance. Votre sang reprendra bientôt sa vigueur, car les Pilules Rouges l'auront fortifié et purifié.

Dans une telle condition c'est la santé parfaite. Les lignes suivantes finiront peut-être par vous convaincre. Méditez-les bien attentivement.

"J'étais sans cesse étourdie, faible et n'avais pas d'appétit. Depuis au-delà de deux ans je souffrais



Mme H. Martel, La Baie, Que.

d'une oppression telle que toutes sortes de remèdes que j'avais essayés n'avaient pu me faire de bien. Les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine m'ont tout de suite apporté du soulagement. Dès les premières boîtes mes forces ont augmenté et j'étais moins étourdie. A mesure que j'en prenais mon état s'améliorait; enfin, après un certain temps mon oppression était disparue, j'étais forte et remise de toutes ces indispositions dues au retour de l'âge."

Mme N. MOUSSEAU, 101a rue Ste-Emélie, Montréal.

"Depuis quatre ans les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine sont mon seul remède. Lorsque je commençai à les prendre je ne pesais que quatre-vingt-dix-sept livres et aujourd'hui, elles m'ont tant fait de bien que j'ai atteint le poids de cent quarante-cinq livres. J'étais très faible, mais elles m'ont donné de la vigueur et aussi du courage. Comme j'élevé une famille, j'ai besoin de refaire mes forces de temps en temps. Chaque année donc je prends quelques boîtes de Pilules Rouges et toujours elles me réconfortent."

Mme HERMENEGILDE MARTEL, La Baie, Co. Yamaska, Que.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No. 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettre pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la malle, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAIN 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Le SIROP des ENFANTS du Dr CODERRE guérit la colique, la diarrhée, les dérangements d'estomac chez les bébés et leur donne un sommeil paisible.

vail sérieux mais non fatals c'est plus qu'en 1908, mais moins qu'en 1907. Les chemins de fer tiennent la tête.

Pendant le mois de novembre les banques canadiennes ont ouvert 29 nouvelles succursales et en ont fermé une. Le nombre des succursales est actuellement de 2434.

Recettes du Grand Tronc pour la semaine finissant le 29 novembre: 1910 \$1,132,674 1909 1,127,837

Augmentation \$4,837

LES CHEMINS DOUBLES

M. l'Editeur de "L'Etoile du Nord", Joliette.

Monsieur,

Vous avez eu en 1907 les 21 février et 23 mai, la générosité de donner l'hospitalité à des colonnes de "L'Etoile du Nord" à un cultivateur du comté de Montcalm pour y exprimer son opinion au sujet des chemins doubles; ce même cultivateur se présente à vous de nouveau, dans l'espérance d'obtenir de votre obligeance la même faveur qu'autrefois pour, cette fois, féliciter les honorables membres des conseils des comtés de Berthier, Joliette et de Montcalm de nous avoir enfin donné les avantages que vont nous apporter les chemins doubles.

Ces chemins d'hiver à deux routes larges et dures, exempts de pentes et de cahots, sont les vrais chemins par excellence des industriels et des vrais hommes d'affaires. Les bourgeois et les petites gens en profitent également, quoiqu'ils soient généralement dans leur égoïsme ou leur peu d'expérience, contre cette mesure.

Il est singulier tout de même, de constater que ces comtés qui renferment tant d'industries de toutes sortes, dont la majorité des citoyens, en fait, étaient, depuis longtemps pour les chemins doubles, aient attendu aussi tard pour se donner de bonnes routes d'hiver; mais enfin "mieux vaut tard que jamais", et il convient absolument de les féliciter, ce que je fais avec beaucoup de plaisir et bien cordialement.

L'Hon. J. E. Caron, ministre de l'A-

griculture de notre province vient d'envoyer aux maires et aux secrétaires des municipalités, une circulaire leur offrant de grands avantages pécuniaires dans le but d'améliorer les chemins de terre.

Je voyais, l'autre jour sur les journaux, que le conseil progressif du comté des Deux-Montagnes s'est d'ores et déjà mis à l'oeuvre et a répondu favorablement aux avances généreuses du gouvernement grâce à son esprit d'initiative, qui d'ailleurs anime tous les citoyens de ce comté, et en particulier le Préfet, M. B. Beauchamp.

A une réunion du conseil de comté à Ste-Scholastique, le 14 décembre courant, M. le Préfet invite ses collègues les maires, à agiter cette question si vitale pour l'agriculture dans chacune de leur paroisse respective.

La motion suivante de M. Théoret, maire de la paroisse de St-Eustache, secondé par M. Drouin maire de St-Benoît, est adoptée à l'unanimité: Que ce conseil, prenant en considération les remarques que vient de faire M. le Préfet elles soient approuvées avec reconnaissance.

M. le Préfet de ce comté suggérait, en particulier, à améliorer certaines artères principales conduisant au marché de Montréal ou à d'autres grands centres où les cultivateurs trouvent l'écoulement de leurs produits, et le plus tôt possible et sans regarder de trop près aux montants dépensés.

Ah! voilà des hommes d'affaires intelligents, qui voient clair, ceux-là, et qui comprennent aussi "qu'il ne faut pas regarder de trop près aux montants dépensés" quand il s'agit du bien général d'une population.

Il n'est plus pour eux question d'améliorer les chemins d'hiver; ils jouissent des chemins doubles depuis longtemps et ils les perfectionnent toujours davantage chaque année. Il faut suivre cet exemple de gens progressifs mes amis, ça ne coûte pas plus cher et tout le monde en est mieux.

Nous avons bien, autrefois, jeté de côté la faux et la faucille pour adopter la faucheuse et la lieuse mécanique. Qui raisonnablement, aurait pu nous en faire reproche? Qui nous a qualifiés d'arriérés ou d'imbéciles pour avoir remis le fléau dans le fin-

fond du trou-à-balles et battre notre grain à la battueuse mécanique? Cependant ces machines agricoles cotaient incomparablement plus cher que les instruments archi-primitifs de nos ancêtres.

Faisons de même pour les chemins d'hiver et d'été; rejetons les coutumes arriérées, vieilles, bonnes tout au plus au commencement de la colonie où les cultivateurs n'avaient pas besoin, comme aujourd'hui, de bonnes routes d'hiver et d'été pour transporter leurs nombreux produits.

Améliorons, améliorons, mes amis! Aimons le progrès; suivons-le, n'ayons pas peur de dépenser quelques piastres, quand ces quelques piastres donneront en rapportant le centuple. Ne soyons pas chiches, pingres, égoïstes, quand il y va de l'intérêt de son comté ou de sa paroisse.

Il y a cinq ou six ans le Conseil du comté de l'Assomption s'était aussi de cette question des chemins doubles mais, par l'étroitesse d'esprit, l'ignorance ou le manque d'initiative cette mesure de progrès a pris le chemin "simple" du panier.

Je dédie donc, en particulier, tout ce qui précède à messieurs les maires et à mes amis intelligents, électeurs municipaux du comté de l'Assomption. Et avec le bon sens qui ne leur fait pas défaut, qu'ils y pensent, qu'ils y réfléchissent. "Exempla trahunt" dit-on les exemples entraînent. Et! bien, s'ils ne peuvent ou s'ils ne veulent pas marcher de l'avant, qu'ils suivent donc au moins l'exemple de leurs voisins. Ce sera déjà beaucoup.

Je crois savoir, néanmoins que les maires de ce comté sont favorables aux chemins doubles, mais ils ont peur de déplaire à certains de leurs commettants qui jappent à tort et à travers contre cette mesure.

Il ne faut pas que la frousse vous prenne, messieurs quand il s'agit d'améliorer la situation générale de votre comté. La peur dans ces cas-là s'appelle lâcheté.

M. l'Editeur, en vous remerciant de votre bonté à mon égard, je termine en demandant pardon à mes amis du comté de l'Assomption, s'ils ont pu être offensés de quelques paroles un peu raides que j'aurais pu leur dire dans cet écrit. J'ai eu peur "seule fin"

LES LAINES EN CANADA

Le Canada est tributaire de l'étranger pour les viandes de mouton et les laines, c'est une constatation qui n'est pas de nature à satisfaire ceux qui s'intéressent à l'industrie nationale de l'élevage du mouton et de la fabrication des tissus de laine.

L'année dernière, qui le croirait, il est venu au Canada trois cent mille carcasses de mouton d'Australie — et pourtant notre pays passe pour être la grande source d'alimentation de l'empire.

De plus, en 1909, le Canada a importé huit millions de livres de laines de provenance étrangère; et cependant autrefois, le mouton du Canada remportait presque tous les premiers prix aux expositions internationales.

Il y a quatre ans on comptait au Canada la valeur d'un mouton par tête de population; depuis, l'élevage en a tellement baissé qu'on ne compte plus que la valeur d'un demi mouton par tête de population.

Le Canada a besoin de laines; il en a plus besoin que de soles; parceque avec notre climat, la laine est un article de première nécessité pour tout le monde, alors que la sole est plutôt un article de luxe qui n'est utilisé que par les classes riches.

Il faut aussi de la viande de mouton comme partie de notre alimentation mais le Canada n'en produit pas suffisamment, bien que nous ayons un surplus exportable de bœufs. Et alors pourquoi ne produisons-nous pas des moutons et par conséquent les laines dont nous avons besoin? pourquoi ne pas dégrader le pays du tribut qu'il paie à l'étranger pour cet article de première nécessité. Pourquoi ne pas ramener l'époque d'il y a quarante ans quand on comptait d'après les chiffres du recensement près de 6,400,000 moutons dans les fermes canadiennes. Aujourd'hui on en compte à peine le tiers.

Le Canada avec ses vastes terres disponibles pourrait en élever soixante millions sans difficulté, car cet élevage est le moins coûteux. La zone agricole du Canada offre pour cette fin toutes les conditions désirables de climat et de sol, et il faut bien peu de chose pour nourrir le mouton. On trouve dans la Nouvelle-Ecosse, le nord de la province de Québec et de l'Ontario et dans la Colombie britannique de vastes étendues de terrains très propres à l'élevage des moutons, sans compter les prairies de l'Ouest. Il a été calculé que avec vingt-trois ou vingt-quatre moutons en moyenne sur chaque ferme on pourrait atteindre le chiffre de 21 millions au bout de cinq ans. La race des moutons du Canada est vigoureuse, saine et très prolifique; aussi l'étranger, nos voisins des Etats-Unis en particulier, en achètent de grandes quantités chaque année pour entretenir leurs troupeaux, ou pour les refaire.

Cette exportation de mouton reproducteurs du Canada devrait être enrayée d'une façon quelconque, et l'on devrait en même temps rechercher des moyens efficaces pour encourager l'élevage des moutons par nos agriculteurs, pour en faire une industrie nationale. On a calculé que l'élevage du mouton sur les terres impropres à la culture des céréales et des légumes, terres d'où cet animal peut fort bien tirer sa nourriture, peut rapporter au pays un revenu annuel de \$27,000,000 par l'élimination des plantes inutiles de ces terres et par les produits de la viande et des laines.

Enfin, l'industrie des tissus de laine qui est en décadence dans le pays reprendrait bientôt vigueur, cela va de soi.

Province de Québec, District de Joliette.

COUR SUPERIEURE

No. 4925.—Dame Sophie Tabah, de la ville et du district de Joliette, d'abord autorisée à ester en justice, épouse de Simon Astphan, colporteur, du même lieu, Demanderesse vs. le dit Simon Astphan, Défendeur.

La Demanderesse, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre le dit Défendeur.

Joliette, 13 Décembre 1910. ULRIC BOURGEOIS, Avocat de la Demanderesse. 16d5f

Expédiez-nous

en toute confiance vos Peaux Vertes

NOUS PAYERONS L'EXPRES. Vous obtiendrez chez nous: Prompt paiement, Correct assortiment, Les plus hauts prix du marché.

Notre Liste de Prix sera envoyée GRATUITS sur demande.

REVILLON FRERES MAISON FONDÉE EN 1820 134 et 136 rue McGill, Montréal.

ANNONCEZ DANS L'ETOILE DU NORD, CA VOUS RAPPORTERA PROFIT.

de leur dessiller les yeux et leur être utile; j'agis, en ce faisant, avec une entière bonne foi.

Veillez remarquer aussi, M. l'Editeur, que je signe cette lettre de mon nom, et ce, dans un but humanitaire.

Agréés, M. l'Editeur, l'expression de ma vive gratitude.

MARCEL DUPUIS.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN-NORD QUEBEC

Avia est donné par les présentes, que la Compagnie du chemin de fer Canadien Nord Québec, s'adressera à sa prochaine session, pour un acte autorisant à construire les lignes de chemins de fer suivantes.

(a) De Rawdon dans la direction Nord à un point de jonction avec le chemin de fer Transcontinental National.

(b) De St-Jérôme à St-Eustache. Daté, à Toronto, ce seizième jour de Novembre 1910.

GERARD RUEL, Solliciteur en Chef.

THE CANADIAN NORTHERN QUEBEC RAILWAY COMPANY

Notice is hereby given that the Canadian Northern Quebec Railway Company will apply to the Parliament of Canada at its next session for an Act authorizing it to construct the following lines of railway:—

(a) From Rawdon, northerly to a Junction with the National Transcontinental Railway;

(b) From St-Jerome to St-Eustache. Dated at Toronto, this 16th day of November 1910.

GERARD RUEL, Chief Sollicitor.

ANNONCEZ DANS L'ETOILE DU NORD, CA VOUS RAPPORTERA PROFIT.

Noe dents sont très belles, naturelles, garanties.

INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN

Incorporé 102 Rue Saint-Denis, Montréal.

GRATIS GRATIS

NOTRE CATALOGUE de Sport d'Hiver

SERA ENVOYÉ GRATUITEMENT A TOUTE PERSONNE QUI EN FERA LA DEMANDE PAR LETTRE SEULEMENT.

Larivière

511 BOULEVARD ST. LAURENT MONTREAL-CANADA.

FORTIFIE

Le Poumon, le sang et l'Estomac.

GUERIT TOUTES LES MALADIES PULMONAIRES ET LES MAUX DE GORGE

LE TAROL

—Combinaison heureuse de Goudron et d'Huile de Foie de Morue—rend des services signalés aux personnes souffrant de la Grippe—du Rhume—Toux—Pneumonie—Asthme ou Consomption. Ses effets prompts et durables en ont fait partout un remède recherché et d'une grande valeur curative. De prix modique, le pauvre peut se le procurer aussi facilement que le riche. L'un et l'autre peuvent s'en servir avec succès et grande satisfaction.

Rappelez-vous que le TAROL se fabrique à Québec, est vendu dans tout le Dominion et fort prisé dans toutes les familles.

Dépôt pour Ottawa, Jos. Valliquette & Cie, 31, rue Dalhousie.

New-York Life Ins. Company

(Cet agent d'assurance sur la vie, est-tant depuis 65 ans)

Vous n'avez pas d'assurance sur la vie, ou si vous désirez en augmenter le montant.

Faites-le, au plus tôt dans l'intérêt de votre famille ou pour vous-même—dans

La New-York Life Ins. Company

La Compagnie d'assurance la mieux connue

Associant les meilleurs systèmes qui donnent les meilleurs résultats.

Retardier de s'assurer, c'est travailler contre soi-même, puisqu'en retardant on paye plus cher et on est sans protection contre la mort qui n'attend pas toujours

Nap. Gareau

Agent local de la New-York Life No 125 Rue Notre-Dame

JOLIETTE, P. Q.

Shovens

..Ne pas oublier que tous les mardis, M. Albert Gervais, agent de la Teinturerie à vapeur de Trois-Rivières, tenue par M. Jos. Gonthier, envoie les commandes de hardes à teindre qu'on veut bien lui confier et que l'ouvrage est garanti et de première qualité.

CANADIAN NORTHERN QUEBEC & LAKE ST. JOHN RYS

Depuis le 2 octobre les trains suivants ont été suspendus: Laissez Montréal tous les jours pour Québec et Rivière à Pierre, à 9 heures a. m.

Pour Shawinigan Falls et Grand'Mère, à 3.30 hrs p. m.

Pour l'Epiphanie, Joliette et St-Jérôme. A 5.00 hrs p. m.

Pour St-Jacques et Rawdon, à 9.00 a. m. et à 6 heures p. m.

LAISSENT JOLIETTE

7.20 a.m., 10.20 a.m., 3.10 p.m.

Pour l'Epiphanie, l'Assomption, Charlebourg, Montréal, etc.

10.20 a.m.

Pour Ste-Elisabeth, St-Norbert, Shawinigan Falls, Grand'Mère, St-Raymond, Québec, Chicoutimi.

.55 p. m.

Pour Ste-Elisabeth, St-Norbert, Shawinigan Falls, Grand'Mère.

6.00 a.m.

Pour St-Jérôme, Hawkesbury, Ottawa et les points intermédiaires.

ARRIVENT A JOLIETTE

10.20 a.m.

De Montréal, Charlebourg, l'Assomption, l'Epiphanie, etc.

4.55 p. m. et 6.20 p. m.

De Montréal, Charlebourg, l'Assomption, l'Epiphanie, etc.

Le train de 6.20, quitte Joliette pour St-Jérôme, à 6.40 p. m.

10.20 a.m., 3.10 p.m.

De Ste-Elisabeth, St-Norbert, Shawinigan Falls et Grand'Mère.

.30 p.m.

De Hawkesbury, St-Jérôme, Ottawa.

Pour taux, horaires et autres informations, s'adresser à

GUY TOMBS

Ag. Gén. des Passagers, Montréal.

et à C. G. MACPHERSON, Agent, Joliette.

PACIFIQUE CANADIEN

EPIPHANIE

Des billets d'excursion seront vendus au prix d'un PASSAGE SIMPLE DE PREMIERE CLASSE.

Entre toutes les gares des provinces l'Ontario et Québec, Ottawa et l'Est.

Départ les 5 et 6 Janvier. Limite de retour, 9 Janvier 1911.

J. E. POIRIER, Agent, Joliette.

SAINT ROCH DE L'ACHIGAN

La semaine dernière en sa tournée d'inspection, M. l'inspecteur Prud'homme a remis à Mademoiselle Marie-Anne Faucher, institutrice de l'école modèle de notre village, un chèque de \$20 dollars, gratification du gouvernement aux institutrices qui remportent un succès marqué dans l'enseignement.

Nous sommes heureux de constater que c'est la deuxième fois que Mademoiselle Faucher est honorée de cet encouragement. Nous l'en félicitons chaleureusement.

Cette demoiselle est aidée dans sa lourde tâche par sa sœur dévouée, Mademoiselle Rosa. M. l'inspecteur reconnaît que ces institutrices de talent déploient beaucoup de dévouement et de zèle, et que les nombreux succès qu'elles remportent dans l'art d'enseigner sont déjà, pour elles, une récompense digne de leurs sacrifices et de leurs efforts.

Un homme très versé dans l'art de la pédagogie disait naguère que notre nationalité est au tournant de son histoire. La vie fermée d'autrefois, qui fut notre sauvegarde, devient presque impossible. La multiplication des moyens de communication, l'immigration étrangère, les importations littéraires de tout genre créent une situation nouvelle qu'il faut savoir envisager. De là un redoublement de zèle et de travail dans le domaine de l'enseignement.

L'école doit orienter son enseignement sur les besoins de la vie; elle doit même prolonger son influence après la sortie définitive des élèves. Mais, pour cela il faut que l'institutrice soit à la hauteur de sa mission, qu'elle sache ce qu'elle a à faire et comment le faire, qu'elle soit instruite, pleine d'adresse et d'habileté, se recommandant par un grand tact.

Dans l'enseignement, si l'on ne sait pas exactement où l'on doit aller, on marche au hasard, l'on s'égare.

Il est donc du devoir strict et impérieux de l'institutrice de travailler sans cesse au parachèvement de son instruction, de se tenir au courant des progrès de la science de la pédagogie et de se préoccuper sérieusement de son perfectionnement professionnel.

Il faut remplir cette mission, et l'honorer par sa science et son zèle, faire son devoir et plus que son strict devoir en dépit des préjugés et, souvent, de l'ingratitude.

Qu'elle est grande! Qu'elle est difficile la mission de l'institutrice! Non seulement il lui faut rendre intéressant un sujet qui ne l'est pas toujours, éveiller le goût des enfants pour des matières auxquelles ils ne sont guère portés de leur nature, combattre la monotonie de certains exercices en faisant passer leur aridité à travers son entraînement et son dévouement; mais il faut encore, il faut surtout former, dans l'élève confié à ses soins l'homme, la femme, ou plus exactement, le chrétien, la chrétienne qui, demain, présidera à la fondation d'un foyer, cellule initiale de la nation.

Il importe, certes, d'instruire nos enfants le plus possible, car l'instruction est aujourd'hui plus que jamais un outil nécessaire, et dans la lutte pour la vie, la victoire appartient d'ordinaire, sinon au plus digne, au moins au plus instruit.

Mais prenons garde! Que la science de l'école ne soit pas une vaine science. Les mathématiques, les traités de poétique, la géographie, c'est beau. Mais ce qui vaut mieux, suivant l'avis d'un grand évêque de France, "ce sont les mathématiques de leur avoir et de leurs dépenses" la charité à l'égard des siens et du prochain, "et la géographie de leur intérieur et du domaine à faire fructifier". En d'autres termes, c'est de leur inculquer de sages notions d'économie domestique.

Mais comme c'est sur les genoux de la femme que se forme ce qu'il y a de plus excellent au monde "un honnête homme et une honnête femme", il convient d'ajouter à l'instruction littéraire et technique, l'éducation religieuse. C'est bien là l'avis de tous les grands penseurs, entr'autres, Montaigne, Guizot, Cousin.

En effet à quel servirait à nos enfants de savoir lire, si, plus tard, ils ne lisent que de mauvais livres, à quel leur servirait de savoir écrire si, un jour, ils devaient rédiger des faux.

A la science, qui est bonne, sachons ajouter la vertu, meilleure encore, "la vertu sans laquelle la science n'est que plus qu'un vain simulacre et un puissant moyen de corruption" selon l'expression de Mgr Gibier.

Il n'y a pas longtemps, M. le juge Lafontaine, de Montréal, disait: "L'enseignement de la morale de nos écoles, et vous ne ferez des élèves que des criminels avérés. Cela est admis par tout homme connaissant la vie et qui a eu l'opportunité de tirer des conclusions de son expérience de chaque jour."

CONFERENCE INTERPROVINCIALE

La conférence interprovinciale qui s'est ouverte à Ottawa, le 9 courant a suspendu ses travaux indéfiniment après une journée de délibérations.

La raison de cette conférence consistait dans la discussion de la représentation fédérale des provinces.

Les provinces maritimes trouvent insuffisantes les clauses de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et demandent d'amender les articles 5 et 52, de manière à ce que la représentation fédérale des provinces de la Confédération soit jamais moindre que le chiffre des représentants



M^{lle} CECILE CARDIN

Le témoignage de Mademoiselle Cécile Cardin de Sherbrooke établit une fois de plus la haute valeur Médicinale du Vin St. Michel attestée par des milliers de femmes et de jeunes filles qui lui ont demandé et en ont obtenu un regain de vitalité, de forces, de santé.

MM. BOIVIN WILSON & CIE, Montréal.

Messieurs, Je n'ai que des éloges à vous adresser du VIN ST. MICHEL qui m'a fait et me fait encore un bien réel. J'ai obtenu, de ce merveilleux tonique, les résultats les plus satisfaisants. Je jouis d'une excellente santé; je continue à prendre du VIN ST. MICHEL dont je ne puis que recommander l'usage aux personnes faibles.

Votre reconnaissante,

Melle CÉCILE CARDIN,
6 Gillespie, Sherbrooke.

Le VIN ST. MICHEL

se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

En Vente Partout.

BOIVIN, WILSON & Cie,
Seuls Agents,
520 rue ST-PAUL, MONTREAL.



ANEMIQUE

L'anémie est décidément le Mal du Siècle, jeunes filles, jeunes gens, femmes et enfants paient leur tribut à cette Maladie du Sang. Nous vivons trop vite et ne réparons pas à temps cette dépense journalière de nos forces—de là, ces visages pâles, ces traits étirés, ces yeux cernés, cet essoufflement au moindre effort, ces troubles digestifs, ce manque d'appétit, cet état nerveux, cette maigreur, cet épuisement, cette vieillesse précoce. Prenez donc régulièrement du

Vin St. Michel

qui vous rendra ce teint de lys et de roses que vous regrettez, qui donnera de l'éclat au regard, qui vous referra un sang nouveau, riche et sans lequel il n'y a ni santé, ni bonheur possibles.

Lalio Brodeur

QUAND VOUS VENEZ à MONTREAL voyez notre immense stock de Vaisselle, Verrerie, Coutellerie, Lampes, Vases et Articles en faïence ou en verre coupé. Vous pouvez économiser les frais de votre voyage en achetant chez nous. Nous payons le fret sur toute commande de \$5.00 ou plus. DEUX MAGASINS: 633 STE-CATHERINE EST, pres Ambard 327 Boul. ST-LAURENT, pres Ste-Catherine MONTREAL

Bertrand, Foucher, Bélanger,
Incorporée

26 rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL, CANADA



Gagnez Plus d'Argent avec le Sirop d'Erable

Les profits que vous faites avec le Sirop d'Erable dépendent du temps que vous y consacrez et du montant de combustible que vous employez. Avec l'ancienne méthode du pot et du chaudière, vous gaspillez beaucoup de combustible et de temps. Et avec tout cela vous n'obtenez qu'un sirop foncé et médiocre. L'EVAPORATEUR CHAMPION—voilà ce qu'il vous faut. En quelques minutes la sève fraîche devient un sirop de couleur claire, celui précisément qui se vend le plus cher. Et vous économisez une quantité énorme de temps et de combustible. Vous avez certainement besoin d'un CHAMPION. Nous vous enverrons volontiers un catalogue et vous expliquerons par écrit cette machine. Le catalogue que nous vous enverrons vous renseignera sur les moyens les plus modernes pour faire payer votre sucrerie. Récrivez-nous aujourd'hui! THE GRIMM MFG. CO., LTD., Rue 58 Wellington, MONTREAL.

généraux qu'on leur attribua, lors de leur entrée dans la Confédération. Actuellement, d'après les deux articles du dit Acte,—à raison de la décroissance de leur population, par rapport à la population totale du Canada.—la Nouvelle-Ecosse n'a plus que 18 représentants au fédéral au lieu de 9, lors de son entrée dans la Confédération; le Nouveau-Brunswick n'est représenté que par 13 députés au lieu de 15 et la représentation de l'Île-du-Prince-Édouard est tombée de 6 à 4, et sera probablement que de trois, après le prochain recensement. Nous voyons que cette question est des plus difficiles à résoudre, si nous considérons qu'aucune modification ne peut être apportée à la constitution canadienne, sans le consentement des neuf provinces et l'assentiment du parlement impérial. C'est la province de Québec qui est la plus intéressée à ce que les choses restent dans le "Statu quo", car elle est le pivot sur lequel s'appuie tout le système de la représentation fédérale des provinces. —Petite sœur, d'où vient que tu souris toujours dans la tristesse comme dans le bonheur, aux heures calmes comme aux heures d'ennui? Par cesus nos cris de souffrance, tu jetes ton chant de fauvette; quand nous leurons, tu vas seule est un rayon d'espoir. —C'est que je suis joyeuse, mon frère. —Et cependant, jamais je ne t'ai entendu rire à haute voix; tu souris mais tu ne ris pas. —La gaité bruyante n'est pas la joie. Elle vient du Jéhovah; la joie est "Dieu" qui parle en nous. —Petite sœur, pourquoi es-tu tou-

jours joyeuse? Tu souffres souvent, cependant. Je t'ai vue qui pleurais au près du lit de notre sœur morte, mais tes yeux souriaient quand même. —Dieu fait bien ce qu'il fait. Les dons qu'il nous reprend. Il nous les garde à-haut. Toujours il reste pour nous le "bon Dieu". —Mais souffrir est bien dur parfois. —Souffrir n'est rien; ce qu'on souffre est déjà passé. Souffrir pour Dieu est une récompense. Heureux qui peut la mériter! —Pourquoi bénis-tu Dieu lorsqu'il te fait souffrir? —C'est que je l'aime. —Et si nous tombons en chemin; si la Croix est trop lourde!... —Dieu sait ce que nous pouvons porter. Il est pour nous le Bon Cyrénéen. —Petite sœur, et que sera demain? Si demain est trop sombre!... —Demain sera ce que le "Bon Dieu" voudra; il ne sera que ce que Dieu voudra. Espère! espère! Si le bonheur est une rose, l'espérance en est le bouton. —Quelle est donc ta recette pour conserver la joie? —Almer, prier et travailler. —Et quelle est ta devise? —"Vouloir ce que Dieu veut". Si vous n'avez pas dormi sur un Sommier "BANNER" à Ressorts en Spirale, vous n'avez pas idée du confort d'un profond sommeil. Cette marque de commerce et de garantie vous constitue votre protection—insistez pour la voir avant d'acheter. En vente chez tous les marchands THE ALASKA FEATHER & DOWN CO. LIMITED MONTREAL-WINNIPEG

La Banque Nationale

Capital souscrit \$2,000,000. Capital versé \$1,800,000
Fonds de réserve \$1,200,000
DÉPÔT de \$1.00 ou plus accepté, l'intérêt comptant du jour du dépôt. L'INTÉRÊT EST PAYÉ 2 FOIS PAR ANNÉE au plus haut taux courant.
QUARANTE BUREAUX distribués sur tous les points utiles de la province.
Une succursale est ouverte à Paris, France, pour l'accommodation des voyageurs.
Nous portons une attention spéciale aux affaires qui nous viennent par la maille.
Nous sollicitons votre patronage et vos dépôts.
Souvenez-vous qu'un dollar épargné est un dollar gagné.
aoutra **FRED J. DORION, Gérant, Joliette, Qué.**

La Banque d'Hochelaga

Paiera ou capitalisera à l'avenir les
Intérêts sur Dépôts d'Épargne, 2 fois par Année, 1er Juin, 1er Décembre.
\$1.00 suffit pour avoir un Compte à cette Banque
Tout le monde devrait prendre en sérieuse considération cet avantage de commencer à faire des économies: Une Piastre (\$1.00) mise à l'épargne peut être le commencement de l'aisance sinon de la fortune
LES DIRECTEURS DE CETTE INSTITUTION SONT:
Hon. J. D. Rolland, Président; R. Bickerdike, Vice-Président; Hon. F. L. Bélye, J. A. Vaillancourt, A. Turcotte, E. H. Lemay, J. M. Wilson, M. J. A. Prendergast, Gérant-Général; F. G. Leduc, Gérant; O. E. Dorais, Inspecteur.
Spécialité: Emet des crédits commerciaux et des lettres circulaires pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.
H. Beaumier, Gérant, Joliette.

La Banque Royale du Canada

INCORPORÉE EN 1869.
160 Succursales au Canada et à Terre-Neuve, 20 à l'Étranger.

SUCCURSALE A JOLIETTE

Capital Autorisé \$10 000 000
Capital Payé \$ 6 200 000
Réserve \$ 6 900 000
Actif Total \$95 000 000
\$.50 PEUT OUVRIR UN COMPTE
Nous portons une attention toute spéciale aux dépôts d'épargne.
P. LUPIEN, Gerant.

DENTISTE Dr L. L. BENNY,
CHIRURGIEN-DENTISTE

13 Place Bourget Joliette
VISIBLE TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE. TELEPHONE No 110
14 mai—Jno
Tél. Bell 120. B. P. 304.
ASSUREZ-VOUS DANS DES COMPAGNIES SOLVABLES

E. G. Piché & Cie

(Successors du Lt. Col. E. G. Piché)
Représentant les meilleures compagnies Anglaises, Américaines et Canadiennes
FEU, VIE, ACCIDENTS, GARANTIE, BRIS DE GLACES, RESPONSABILITE DE PATRONS.
TAUX LES PLUS BAS
20 ANNEES D'EXPERIENCE.
Liquidateurs, Commissaires et auditeurs.
RUE ST-PAUL, JOLIETTE

J. Adolphe Olivier

Avocat et Procureur,
27 Rue Notre-Dame, Joliette.
Cachets du Dr Fred. Demers CONTRE LE MAL DE TETE
Ces cachets sont d'une efficacité telle qu'ils guérissent en 5 minutes de tous maux de tête, migraines, névralgies. Exigez toujours le nom "Dr Fred. Demers" gravé sur chaque cachet, car ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout.
Jécot: 1449 boul. St-Laurent, Montréal 93Jan

Le Dr G. H. DESJARDINS

Spécialiste pour les MALADIES DES YEUX
502 rue St-Denis, Montréal.
Tél. Est 1840. 11aolan

Dr Gaston Elondin

CHIRURGIEN-DENTISTE
21 Place Lavaltrie, Joliette
En haut du Magasin J. Breton
Heures de Bureau: 8 hrs. m. à 6 p. m.
Téléphone No 49.
14juil6m.

TANCREDE PAGNUELO

AVOCAT
Bureau: 72 NOTRE-DAME-EST.
Vis-à-vis le Palais de Justice.
MONTREAL. Tél. Main 3061.
27 Jan.—Jan

Sirop du Dr Fred. Demers pour les enfants.

Demandes toujours ce sirop, car c'est le meilleur pour le sommeil, la dentition, contre les coliques et diarrhées.
En vente partout.
Dépôt 1449 Boulevard St-Laurent, MONTREAL
—Les personnes qui auront besoin de boîtes vides, en trouveront de toutes grandeurs, en s'adressant au magasin de Mr. A. Gervais Joliette. Imprimez-vous

L'Etoile du Nord

primée et publiée par ALBERT GERVAIS.

ABONNEMENT Un an, payé d'avance. 75c

Dans un rayon de 40 milles. 50c

La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par les correspondants.

L'ETOILE DU NORD

BULLETIN RELIGIEUX.

Mgr l'Evêque a chanté la messe pontificale, au Noviciat des Clercs St-Viateur, à l'occasion de la clôture des Quarante-Heures, le 2 janvier 1911.

Après la Grand-messe, dimanche dernier, les principaux citoyens de la ville de Joliette, sont allés présenter leurs hommages à Monseigneur l'Evêque, au salon de l'Evêché.

Mgr l'Evêque de Joliette a présidé une profession religieuse à la Congrégation Notre-Dame, Montréal, le 5 janvier 1911.

Demain, jour de l'Épiphanie est un jour gras.

JOUR DE L'AN

La fête du Jour de l'An a chaque année les mêmes charmes, et inspire à tous des sentiments d'admiration pour le respect aux anciennes coutumes. Pendant que dans nos campagnes bon nombre de fidèles sont heureux de solliciter la bénédiction de leurs curés, et leur présenter leurs hommages, la population de Joliette a offert un spectacle plus saisissant, en accueillant en aussi grand nombre, pour offrir à son premier pasteur, Mgr J. A. Archambault, ses hommages et ses vœux.

Le premier de l'an, Sa Grandeur, accompagnée de M. le Curé de la Cathédrale et des Messieurs prêtres de l'Evêché, a été heureuse de recevoir quelques centaines de citoyens de notre ville, désireux de lui donner un nouveau témoignage de leur respect, de leur confiance et de leur affection.

Dans nos campagnes, comme dans notre ville, le spectacle est aussi admirable. Grand nombre de familles ont conservé la vieille coutume de nos pères. Le premier de l'an et les jours suivants, ce furent des souhaits et des vœux d'un caractère de foi et de charité toutes chrétiennes, les visites entre toutes les familles, sans oublier les pauvres et les affligés. Dans cet épanouissement général, que de bonnes inspirations, nous espérons que de pardons accordés, font place, à la paix et à l'affection fraternelle.

REVUE SUR 1910

Au début de cette nouvelle année, il n'est pas hors de propos, de faire une petite revue sur les principaux événements qui se sont opérés durant l'année qui vient de finir.

L'an 1910 restera mémorable pour Joliette, sous le rapport de progrès de tout genre, comme il a été fécond en événements importants, à travers la province de Québec.

Disons de suite, que notre ville de Joliette a marché rapidement dans la voie du progrès, depuis quelques années, mais en 1910, elle a fait un pas de géant, et le voyageur qui revient après quelques années d'absence, ne peut faire son admiration, devant l'embellissement et l'agrandissement de notre ville.

LES USINES DU CANADIEN NORD

La Compagnie Chemin de fer du Canadien Nord a contribué pour beaucoup à ce progrès. C'est en 1910, que cette puissante compagnie a construit ses immenses usines, près desquelles de nouvelles rues s'ouvrent et de nombreuses bâtisses surgissent. Nous avons déjà parlé de l'importance de ces usines de réparations, dont la principale bâtisse est longue de 400 pieds et large de 160 pieds. Au moins 200 hommes y trouveront de l'emploi, au printemps prochain, alors que la compagnie construira une autre immense bâtisse, pour entrepôt et magasin. La compagnie fera de Joliette le centre de toutes ses opérations. Il y a lieu de s'en réjouir dans l'intérêt de la classe commerciale, industrielle et ouvrière. La compagnie fait déjà un gros chiffre d'affaires d'importation et d'exportation de marchandises et de produits manufacturés et de ferme.

LA CONSTRUCTION

Grâce à l'élan donné par la compagnie du Canadien Nord-Québec, un nouveau quartier a surgi, dans la partie Nord de notre ville et n sera sans peu d'année, une des plus belles parties, par ses rues larges et droites et le style moderne de ses maisons. Il n'y a pas un grand nombre d'années, une bonne partie de ce quartier, y compris l'endroit de la station et des usines, n'était qu'un sol marécageux, couvert de sapins et de bruyères. Et cet élan de la partie nord de notre ville,

dans la voie du progrès, a eu son heureux effet sur tout Joliette et la hausse sur la valeur de la propriété représentée, pour ainsi dire, le double de la valeur d'il y a quelques années.

MANUFACTURES

La construction d'une nouvelle fondrie ou aciérie, dans les limites de Joliette, d'après les plans les plus modernes, est aussi de nature à réjouir la classe ouvrière, et c'est encore en 1910, qu'un homme d'entreprise, bien connu, en a décidé la réalisation. Presque terminée, à l'heure actuelle, après environ deux mois seulement de travaux poussés avec activité, cette immense aciérie donnera aussi l'élan à la construction, et bientôt un autre quartier apparaîtra sur le plateau élevé, du côté sud de la rivière L'Assomption.

La réouverture de l'ancienne manufacture de tabac de Joliette, compte aussi comme un des événements importants de 1910. Un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières y gagnent leur vie et il est à souhaiter que l'an 1911 maintienne l'ouverture de ce vaste établissement depuis si longtemps fermé.

INCENDIES

En général, nous pouvons dire que les incendies n'ont pas été nombreux, dans Joliette en 1910, et à part celui du vaste moulin à scie de notre concitoyen, M. W. Copping, au mois de Juin dernier, les dommages causés par le feu, ont été peu considérables, mais par contre, M. Copping a subi une perte complète de sa aciérie et de toutes ses machineries. Déjà cet homme d'affaires, qui a fait gagner depuis des années, le pain à plusieurs familles, a de suite élevé sur les ruines de l'ancienne, une nouvelle aciérie, encore plus considérable et plus moderne, la quelle était déjà en opération l'autour de dernier.

LES NOCES DE DIAMANT DU SEMINAIRE DE JOLLETTE

Un événement qui marquera dans les annales de notre ville, est la célébration des noces de diamant de l'ancien collège de Joliette, les 21, 22 et 23 Juin 1910, et en même temps, l'inauguration de la somptueuse façade qui venait d'être terminée et qui complétait le plan de notre nouveau séminaire.

La population actuelle n'oubliera jamais cette fête mémorable durant la quelle des centaines d'anciens élèves, membres du clergé, magistrats, hommes de profession, de commerce, d'agriculteurs, etc., sont venus se grouper autour de leur Alma Mater, et revivre les heures délicieuses du passé. Durant trois jours, la population fut sur pied, pour assister à l'exécution du programme de cette démonstration toute fraternelle. L'éclat de cette fête dont le rapport fut alors publié dans notre journal, fut rehaussé par la présence de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal; S. G. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, des honorables Juges Teller et Mercier, et plusieurs autres membres éminents du clergé et laïques distingués.

Tel fut, en abrégé, l'an 1910, pour notre ville, espérons que l'an 1911 qui commence, continuera l'œuvre de l'an qui vient de finir. Espérons que nous posséderons toujours parmi nous, de dévoués promoteurs de toutes entreprises d'intérêt public, qui sauront, dans l'administration des affaires publiques, réaliser nos plus chères espérances.

LES CHEMINS DOUBLES

Si nous jetons un coup d'oeil sur le district de Joliette, nous devons nous réjouir que durant 1911, dans les trois comtés de Berthier, Joliette et Montcalm, on en soit venu au règlement d'une question vieille, de plusieurs années, souvent discutée, discontinuée et reprise. Les maires des paroisses de ces comtés méritent des félicitations pour avoir enfin compris l'intérêt public et avoir adopté des règlements rendant obligatoires les chemins doubles. C'est, pour la classe agricole et commerciale, une grande amélioration. Espérons que l'exemple de ces comtés sera suivi par ceux qui n'ont pas encore compris l'importance de l'amélioration de nos chemins ruraux.

NAISSANCE

A St-Jacques de l'Acadian, le 31 décembre dernier, l'épouse de M. Wilfrid Dugas, marchand, un fils qui fut baptisé le même jour, sous les noms de Joseph-Sylvestre-Bernard-Raphaël. Parrain et marraine : M. J. E. E. Marlon notaire, et sa Dame.

DECES ET FUNERAILLES DE M. ALEX. DALY

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Alex. C. Daly, décédé à St-Patrice de Rawdon, le 26 décembre dernier, à l'âge de 69 ans. Le défunt était né à Rawdon, mais il avait passé la plus grande partie de sa vie à Montréal. Sa mort est vivement regrettée de ses nombreux amis de Montréal, et de Rawdon. Ses funérailles ont eu lieu à Rawdon, le 28 décembre, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Nous offrons à la famille Daly nos sincères condoléances.

NOCES D'OR DE L'HONORABLE BOUCHER DE LA BRUERE

Le Surintendant de l'Instruction Publique a célébré, hier, le cinquantième anniversaire de son mariage avec Mademoiselle Leclerc, fille de M. le notaire P. Leclerc, de Saint-Hyacinthe.

A cette occasion, les employés du département, dont l'Honorable B. de la Bruère est le chef, lui ont présenté une adresse reflétant les sentiments de respect, de sympathie et d'attachement qu'ils entretiennent tous à son égard. En même temps les officiers du département ont offert à leur chef, quelques objets d'art, en souvenir de ce jubilé si cher à M. de la Bruère et à sa digne épouse.

L'Hon. M. de la Bruère répondit en termes émus, à cet adresse des officiers, les remerciant chaleureusement de cette démonstration qui fait de ce jour un des plus beaux de sa vie et qui laissera, dans sa mémoire, un souvenir ineffaçable.

L'Hon. Boucher de la Bruère est à la tête du département de l'Instruction Publique depuis 1895.

Comme ses prédécesseurs en office, il a donné une forte impulsion religieuse, morale et intellectuelle à l'éducation primaire en cette Province. Les réformes qu'il y a introduites resteront comme un monument impérissable de son dévouement à promouvoir les intérêts et le développement intellectuels de toutes les classes. "L'Etoile du Nord" s'associe avec bonheur, à toutes les marques de sympathie et d'affection qui sont témoignées aux vénérables jubilaires, et leur souhaite "longue vie, paix et bonheur."

MARIAGE

A Joliette, le 3 janvier, M. Amédée Bouvette, de Shawinigan Falls, conduisit à l'autel, Dame Veuve Alfred Leprohon, née Gravelle Violetti.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révérend M. Hector Leprohon, neveu de la mariée et la sainte messe a été célébrée par le Révérend Père Dubé, tous deux professeurs au Séminaire de Joliette.

ALLIANCE NATIONALE

Le Cercle Joliette No 17, fera l'élection de ses officiers, mercredi prochain, le 11 du courant. Tous les membres sont instamment priés de se rendre à la Salle "DesRoches", à huit heures du soir. Outre les élections, il y aura initiation de plusieurs membres, conférences, etc.

DECES

Nous regrettons d'apprendre la mort de Madame Georgiana Voyer, épouse de feu J. L. B. Desroches, ancien protonotaire de la Cour Supérieure de Joliette, décédée à Montréal, le 29 décembre, à l'âge de 69 ans. La défunte laisse six filles pour déplorer sa perte.

Madame Desroches a longtemps résidé à Joliette, où elle laisse le meilleur souvenir de ses bonnes œuvres et de son esprit de charité.

Les funérailles ont eu lieu samedi dernier. Les restes mortels ont été transportés à Joliette et déposés dans le charnier.

Nous offrons à la famille, nos plus sincères condoléances.

TERRIBLE DRAME A STE-MARTINE

Les citoyens de Ste-Martine ont appris avec stupéfaction le drame qui a eu lieu dans un hôtel de la localité. C'est encore la maison qui y a donné lieu. Dans le cours d'une chicane entre un nommé Primeau et un M. Vallée, ce dernier âgé de plus de soixante ans, fut terrassé par son assaillant, jeune homme de 28 ans, le fils de M. Vallée, voyant son père dans cet état périlleux, et voyant que son adversaire refusait de lâcher prise, saisit une bouteille et en asséna un coup assez violent sur la tête de Primeau, que ce dernier en mourut. On dit que la cause de la dispute était la politique. Une enquête sera tenue le 10 courant sur cette sanglante tragédie.

Canada

Province de Québec

District de Joliette

COUR SUPERIEURE POUR LE BAS-CANADA

Jeudi, le 5e jour du mois de janvier, mil neuf cent onze. Présent: L'Honorable F. O. Dugas, J. C. S. The Gault Brothers Company, Limited, Requêteur Cession vs. Téléphore Gravel, Failli.

Sur la requête du dit Requêteur à cet effet, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit Failli aura lieu devant un des Juges de cette Cour, dans la Salle d'Audience, au Palais de Justice, en la Ville de Joliette, dans le district de Joliette, le 12ième jour du mois de janvier courant, à 11 heures de l'avant-midi, pour là et alors donner leur avis sur la nomination d'un Curateur aux biens du dit Failli et sur toutes matières qui leur seront légalement soumises.

Par ordre

DUCHARME & RIVEST,

Protonotaires de la dite Cour.

UNE VICTOIRE LIBERALE

Le résultat de la votation dans la comté de Saint-Jean, a donné une majorité d'environ de 600, au candidat ministériel, M. Marcellin Robert.

PHARMACIE BOUCHER

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

LISEZ NOTRE ANNONCE LA SEMAINE PROCHAINE

PHARMACIE BOUCHER

35 Notre-Dame Joliette.

Téléphone No. 126.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

M. l'abbé Raoul Lavallée, chapelain de l'Hôpital St-Eusèbe, à Joliette, occupe depuis le premier de l'an, dimanche dernier, la position de maître de chapelle à la Cathédrale. M. Antonio Beaudoin reste organiste comme par le passé.

Mr. et Mme Elphège Chaput, de Winnipeg, Manitoba, sont actuellement en visite chez leurs parents.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs le rapport annuel de la Banque d'Hochelega qu'ils trouveront dans le présent numéro. Ce document indique une position très solide dans le monde financier et qui promet un bel avenir. Il est du reste reconnu que l'administration des affaires de cette institution est dirigée avec un esprit de prévoyance prudente qui ne prête aucun côté aux aléas tout en donnant un bon appui au commerce et à l'industrie. Les actionnaires de la banque ont raison d'être satisfaits des résultats de l'année écoulée.

Cette institution financière a une succursale au milieu de nous, depuis 1874; c'est dire qu'elle a grandi et prospéré avec le progrès de Joliette. Le gérant actuel est M. Horace Beauchamp, avantageusement connu dans notre district.

Une bonne servante trouvera immédiatement de l'emploi en s'adressant à Madame J. M. Tellier, rue Manseau, Joliette.

40 propriétés sont offertes en vente. Il y en a pour tous les goûts et de tous les prix. Adressez-vous à M. A. A. Boucher, agent d'immobiliers, 68 rue Manseau, Joliette.

Au grand froid qui sévissait au Jour de l'An, a succédé, le lendemain, un temps doux et humide. Les chemins sont des plus beaux dans la ville et les campagnes.

Grâce obtenue avec promesse de publier, un abonné des Etats-Unis.

Ceux qui ont du bois de construction à vendre pourront s'adresser à M. J. S. Boulet, lequel paiera le plus haut prix du marché. 2943f

PERDU—A la gare du Canadien Nord à l'Épiphanie, un manelon en Seal, vendredi matin, fut oublié dans les chars, ou en descendant. Une récompense promise. Prière de le rapporter au bureau de "L'Etoile du Nord".

Mr. Sylvio Provost, de Manchester, N. H., ainsi que M. L. E. Turcotte, de Island Pond, Vt., étaient en visite ces jours derniers, chez leurs parents.

Comme les années dernières, un grand nombre d'anciens citoyens de Joliette, sont venus rendre visite à leurs parents à l'occasion du Nouvel An.

On demande des garçons de 14 à 18 ans, immédiatement, pour travailler à la manufacture de biscuits et sucreries de M. Joseph Dufresne. 100

Les personnes qui passent rue Notre-Dame, près de la Pharmacie Gaudet, peuvent voir dans la vitrine de M. Gaudet, un groupe des élèves finissants du séminaire. Ce groupe sorti de l'atelier de M. Horace Beauchamp, artiste photographe, rue Saint-Charles Borromée, mérite d'être examiné. M. Beauchamp a droit à des félicitations.

Mr. Alfred A. Boucher, ancien marchand, informe le public, qu'il vient d'ouvrir un bureau d'immobiliers au No. 68 rue Manseau, porte voignée de Mr. J. A. Martin, agent des terres de la Couronne.

Mr. Boucher s'occupera spécialement de la vente des propriétés que les intéressés voudront bien lui confier.

Les personnes qui ont une ou plusieurs propriétés à vendre, sont priées de s'adresser à lui avec confiance, il vous trouvera des acheteurs.

Les personnes qui ont besoin de charbon, sont priées de s'adresser à M. Ephrem Bolduc, No. 39, rue St-Barthélemy, Joliette. Il en aura en vente tout l'hiver. Téléphonez-lui, au No. 89. 10nJan

La conférence qu'on avait annoncée, la semaine dernière, pour le 3 courant, devant être donnée par M. Armand Lavigne, n'a pas eu lieu, ce dernier n'ayant pu se rendre à l'invitation qu'on lui avait faite, pour des raisons imprévues.

Vente de 8 Pianos au rabais, qui vous donnera l'occasion de faire l'achat du meilleur piano au monde, construit pour toute une vie et en même temps vous empêchera de vous faire exploiter par de gros profits. Vraitable valeur: \$350.; Prix réduit: 187.50. Ces pianos droits en haute renommée style colonial et Louis XIV, finis en acajou et en noyer avec garantie de 10 ans seront vendus au prix de la manufacture pour \$187.50. Empressez-vous de bénéficier de cette aubaine. J. C. A. LABRECHE, Agent rue Notre-Dame, Joliette, Edifice DesRoches.

L'Almanach du Peuple pour l'année 1911, publié par la Librairie Beauchemin, vient de paraître. Cet almanach contient 448 pages, renferme des matières très intéressantes et est d'un très grand nombre de gravures, et est en vente depuis quelques jours, au magasin de M. Albert Gervais, Libraire, à Joliette, aux prix de 15 centimes franco par la poste. Une remise considérable est offerte au commerce.

M. Elie Champagne, de Woonsocket, R. I., souffre pendant des années de Mauvaise Digestion, il prend une Quantité de Remèdes, mais les

PILULES MORO seules le Guérissent. Quelque Conseils aux Hommes Dyspeptiques.

Hommes qui souffrez de dyspepsie, mangez lentement, mastiquez bien vos vivres; plus vous serez de temps à table, plus vite votre digestion se fera.

Mangez sec; en général les dyspeptiques digèrent mieux les solides que les liquides.

Évitez les mets trop chauds ou trop froids; la nourriture devrait être de la même température que le sang.

Restez sûr votre faim; ne mangez pas plus qu'il vous est nécessaire, surtout si votre digestion se fait très difficilement; ce n'est pas ce que vous mangez qui vous donne des forces, mais bien ce que vous digérez.

Évitez de prendre des exercices trop violents immédiatement avant et après vos repas.

Ne mangez pas plus souvent que trois fois par jour, le repas du soir devant être léger; un grand nombre de dyspeptiques ne devraient manger même que deux fois.

Ne mangez jamais entre les repas, non plus quand vous êtes fatigués ou affaiblis par le surmenage; les repas pris dans des moments d'inquiétude ou de nervosité se digèrent aussi très mal.

Ne mangez que des mets faciles à digérer; évitez les plats compliqués et très riches et ne prenez pas plus que deux ou trois sortes d'aliments à chaque repas.

Votre repas fini, prenez deux Pilules Moro pour les hommes et faites-les suivre d'une tasse de thé ou d'un verre d'eau chaude, et vous verrez qu'en suivant ce régime avec soin l'état de votre estomac s'améliorera très vite et que vous guérirez de votre dyspepsie.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent des consultations gratuites à tous les hommes malades qui s'adressent à eux. Leurs bureaux, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les hommes malades qui ne peuvent s'y rendre, sont invités à écrire à ces médecins.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

AVIS PUBLIC

Province de Québec, COUR DISTRICT DE JOLLETTE, SUPERIEURE No 4767

J. J. Soumis, Requêteur Cession et Tancrède Trédeau, failli et S. Alfred Lavallée, Curateur.

Mardi, le dixième jour de Janvier mil neuf cent onze, à dix heures A. M. sera vendu à l'enchère publique à "ancienne place d'affaires du failli, No 12 Rue Manseau, en la ville de Joliette, l'immeuble ci-après désigné du failli, savoir:

Un terrain de forme irrégulière situé en la ville de Joliette sur la Rue Manseau, faisant partie des lots numéros deux cent dix-huit et deux cent dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes et borné comme suit: en front par la rue Manseau, en profondeur partie par le résidu du dit lot No 219 appartenant à dix-neuf (218 et 219) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant environ cinq mille trois cent quatre-vingt-six pieds en superficie, le tout plus ou moins, quelle que soit la différence devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur